

Séance du 25 avril 2014 à 19 heures 00

Commune de Cahors – Espace Clément Marot – Salle des Congrès

Aujourd'hui, Vendredi vingt cinq avril deux mille quatorze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Cahors – Espace Clément Marot – Salle des Congrès

Etaient présents :

61 titulaires dont 2 possédant une procuration
14 Suppléants dont 1 possédant une procuration

• TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

Mme TEULIERES Marcelle (tit),
M. PARNAUDEAU Willy (tit), Mme GARRIGOU Isabelle (sup),
M. RAFFY Gilles (tit),
M. SEGOND Dominique (tit),
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit), Mme LAGARDE Geneviève (tit), M. MUNTE Serge (tit, procuration de M. BOUILLAGUET Vincent), Mme LASFARGUES Geneviève (tit), M. SIMON Michel (tit), Mme BOUX Catherine (tit), Mme FAUBERT Françoise (tit), Mme LENEVEU Hélène (tit), M. SAN JUAN Alain (tit), M. TESTA Francesco (tit), M. COLIN Henri (tit), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (tit), M. DELPECH Bernard (tit), Mme LOOCK Martine (tit, procuration de Mme BOYER Noëlle), M. COUPY Daniel (tit), Mme BONNET Catherine (tit), M. HUREAUX Roland (tit), Mme RIVIERE Brigitte (tit), Mme LE QUENTREC Yannick (tit), Mme EYMES Isabelle (tit),

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS

M. TILLOU José (tit),
M. DUJOL Jean-Paul (tit),
M. TAILLARDAS Claude (tit), M. VAZ Victor (tit),
M. PEYRUS Guy (tit),
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre (sup),
M. JOUCLAS Guy (tit), M. FOURNIER Christian (tit),
M. TREIL Jean (sup, procuration de Mme LANES Bénédicte),
M. PETIT Jean (tit), Mme BOURDARIE Paulette (tit),
Mme VALETTE Roselyne (tit), M. PLANAVERGNE Jean-François (sup),

CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES

M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit),
M. MOLINIE Romuald (tit),
M. CANCEIL Philippe (tit),
M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),
Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit),
M. NOUAILLES Serge (tit), M. BONNEMERE Jean-Claude (sup),
M. MOUGEOT Jean-Paul (tit), Mme VANBESIEN Joëlle (tit),
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),
Mme SALANIE Jacqueline (sup),
M. SABOT Aimé (tit), M. VIVIER Jean-Luc (sup),
M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),
M. DIZENGREMEL Ludovic (tit, procuration de Mme RIVIER-DELFAU Isabelle),

FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES

M. GALTHIE Jean-Noël (tit), M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup),
Mme DESSERTAINE Brigitte (tit),
M. CHATAIN Thierry (tit), M. SOULIER Yves (sup),
M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit),
M. DECREMPS Frédéric (sup),
M. FIGEAC Philippe (tit), M. RAFFY Bernard (sup),
M. BORIES Olivier (tit),
M. DESTRUDEL Jacques (sup),
M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit), M. EYROLLE Jean-Louis (sup),
M. LAVAU Pascal (tit),
M. ANNES Jean-Pierre (tit),
M. HEE Gérard (tit), M. GILES Jérôme (sup).

MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
PRADINES

SAINT CIRQ LAPOPIE
SAINT DENIS CATUS
SAINT GERY
SAINT PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

Secrétaire de séance :

Mme BOUX Catherine,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

POLE ADMINISTRATIF - Secrétariat général
Objet : Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

A été adopté à L'UNANIMITE

AR PREFECTURE

046-200023737-20140425-25_04_2014_3-DE
Regu le 12/05/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 25 Avril 2014
Rapporteur : Claude TAILLARDAS

Rédacteur : Nadège LAYRISSÉ
Service: Secrétariat général

Objet : Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 23 juin 2011, vous aviez nommé les membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) conformément aux articles 1609 nonies C et 1650 A du Code Général des impôts.

En effet, l'article 1650 A dudit Code dispose que les CIID sont obligatoires pour toutes les communautés soumises au régime fiscal prévu par l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI).

C'est le cas du Grand Cahors qui s'est substitué aux communes membres pour l'application des dispositions relatives à la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et pour la perception du produit de ces taxes

Il convient donc de renouveler les membres de la CIID qui doit être composée de 11 membres, à savoir le président de l'EPCI ou un vice-président délégué et 10 commissaires.

La CIID est chargée, en lieu et place des Commissions Communales des Impôts Directs (CCID), de désigner des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison de la valeur locative des locaux affectés à usage commercial ou agricole, locaux utilisés par les collectivités publiques, locaux utilisés par des associations, ateliers d'artisans, éléments isolés et dépendances des établissements industriels situés en dehors de l'enceinte même des établissements.

La CIID doit en outre exprimer un avis sur les évaluations foncières de ces biens, proposés par l'administration fiscale.

Les CIID deviendront stratégiques dans les prochaines années, car la réforme des valeurs locatives des locaux commerciaux devrait servir de prototype pour l'extension de la réforme aux locaux d'habitation.

Les conditions de composition de la CIID, fixées aux articles 1650 et 1650 A du CGI, sont les suivantes :

- Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres, être familiarisés avec les circonstances locales.

AR PREFECTURE

046-200023737-20140425-25_04_2014_3-DE
Regu le 12/05/2014

- Un des commissaires est domicilié en dehors du périmètre de l'EPCI.
- Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres.
- La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière (TF), à la taxe d'habitation (TH) et à la CFE soient équitablement représentées. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle de l'organe délibérant de l'EPCI.
- Les commissions créées avant le 1er octobre d'une année exercent leurs compétences à compter du 1er janvier de l'année suivant celle de leur création.

Aujourd'hui, il convient de renouveler les membres de cette commission créée par délibération du 23 juin 2011 suite aux élections.

Vu les noms des contribuables proposés par les maires des communes membres du Grand Cahors pour siéger à la CIID,

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De nommer M. **JARRY** Daniel comme Président de cette commission.
- b- De dresser comme suit la liste des 20 contribuables appelés à siéger comme commissaires à la Commission Intercommunale des Impôts Directs du Grand Cahors :
 - les 10 commissaires titulaires : M. **ASTORG** Jean-Pierre (Mechmont, secteur nord), M. **ARNAUDET** Jacques (Caillac, secteur nord), Mme **CALMON** Josette (Nuzéjols, secteur nord), Mme **DALBARADE** Isabelle (Pradines, secteur sud), M. **ROUANNE** Francis (Laroque des arcs, secteur sud), Mme **VIGOUROUX** Christine (Cieurac, secteur sud), M. **LARRIBE** Matthieu (Cahors), M. **GILLES** Jean-Pierre (Cahors), M. **ROUQUIE** Jean-Claude (Cahors) ;
 - + le commissaire domicilié hors du territoire du Grand Cahors : M. **PETIT** Philippe (Lalbenque) ;
 - les 10 commissaires suppléants : M. **DUMAS** Michel (Crayssac, secteur nord), M. **LAFAGE** Michel (Mercuès, secteur nord), M. **MARCENAC** Jean-Pierre (Francoulès, secteur nord), M. **BARRE** Jean-Claude (Le Montat, secteur sud), M. **BISMES** Michel (Fontanes, secteur sud), M. **NOLLET** Fabrice (Trespoux-Rassiels, secteur sud), M. **MARQUES** Georges (Cahors), M. **DELMOND** Jean-Paul (Cahors), M. **MAUDOUX** Maurice (Cahors), Mme **TASSAIN** Odile (Cahors).
- c- De transmettre cette liste à M. Le Directeur départemental des finances publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

AR PREFECTURE

046-200023737-20140425-25_04_2014_3-DE
Regu le 12/05/2014